



REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

**Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois
Lundi 13 mars 2017 - Le Lavandou**

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Remercie Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM et les Elus de leur présence. Informe que les 10 délégués sont bien arrivés à Fort Lauderdale pour le salon des croisières. Expose la problématique du changement climatique, des submersions marines et du trait de côte avec pour exemple et illustration le cas de la commune du Rayol-Canadel (cf. discours)

Monsieur Jean Plénat – Maire du Rayol-Canadel

Remercie Monsieur Bernardi dont l'exposé est tout à fait complet.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Précise que l'étude des risques de submersions marines est moins ancienne que celle des risques inondations. L'acuité est intervenue depuis la tempête Xynthia.

Un état des lieux avec une connaissance itérative a été approuvé par le PGRI le 15 décembre 2015.

L'aléa de référence NGF est de 2m et à échéance 2100 il est de 2.5m

Présentation d'un diaporama sur les submersions marines par Yannick Gruffaz (bureau des risques de la DDTM)

Monsieur Jean Plénat – Maire du Rayol-Canadel

Les cartes envoyées par la Préfecture jointes au recours gracieux de PLU ne sont pas assez précises. Il faut affiner les cartes prenant en compte les risques avant que ne passe la Loi Berthelot et faire une proposition plus réaliste.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Avant de figer les informations, un porté à connaissance sera envoyé qui pourra évoluer avec des études complémentaires. Il ne faut pas craindre la décision du Préfet mais il est important de faire le porté à connaissance.

Monsieur Jean Plénat – Maire du Rayol-Canadel

Quelles sont les études que les Communes doivent réaliser?

Zonage plus fin à 1m + intégration des vagues alors que le document fourni est moins précis

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Le calage du zéro NGF est le plus pratique car tout le monde le possède

Madame Edith Audibert – Adjointe au Maire d'Hyères

Hyères travaille avec l'Etat depuis 2013 sur la zone du ceinturon. Les 2.5 m ne sont pas appliqués sur le PLU.

Madame Magali Bayle –Mairie d'Hyères

Il faut définir l'enveloppe de submersion. La méthode globale définie par les services de l'Etat se fait sur une grande zone et est donc peu précise. La ville d'Hyères travaille avec le BRGN sur

la recherche et le développement sur la zone du ceinturon. Les résultats amènent à se rendre compte que de manière globale tout est submergé mais en détail par exemple la route empêcherait l'aéroport d'être submergé alors qu'il est comptabilisé comme tel par les études globale.

70 000 euros le coût de l'étude pour 4.5 km de côte

Combien sur 20 km ?...

Cependant maintenant que nous avons la connaissance que fait-on ?

Les actions sont compliquées à mettre en place

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Il faut traiter le futur par la planification des règles à respecter à l'avenir, le plus difficile étant de gérer l'existant.

Ce sont des choix politiques et existants

Le fond Barnier n'est pas prévu pour les submersions marines à ce jour.

Monsieur Gruffaz – Bureau des risques DDTM

Le PAPI prend en compte également les submersions marines

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Ce n'est pas le problème que les études coûtent cher. Il faut être attentif à la sensibilité du public. Le problème est anxiogène même pour les climato-sceptiques. Il faut le présenter avec prudence. La sécurité publique se présente quand les faits sont là. Le problème pour l' élu local est dans le devoir d'informer.

Monsieur François Arizzi – Maire de Bormes les mimosas

Traiter à moyen terme l'existant et au fur et à mesure.

C'est très compliqué.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Que va devenir l'économie du sable ?

Partout où la mer va rentrer cela va devenir du DPM.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Le sujet est difficile surtout pour les Communes. Il sera nécessaire d'allier le discours de l'Etat et des collectivités, de porter la même voix pour convaincre.

PLU + SCOT, porté à connaissance

Monsieur Gruffaz – Bureau des risques DDTM

Litto3d (application web) calage 0 marin et 0 terrestre

Les cartes fournies par la DDTM, les vents choisis sont les vents perpendiculaires et non les vents dominants pour l'élaboration des projections à 2100.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Si le PLU est approuvé doit-on inclure le porté à connaissance ?

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Une fois réception du porté à connaissance il faut regarder l'impact et en prévoir sa révision ou sa modification.

Monsieur le Président du SCLV annonce que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 13h00.


Gil BERNARDI
Président du SCLV